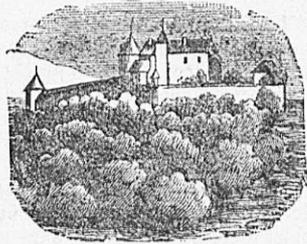


Bulle, rue de Gruyères.  
**neipp**  
fait grand bien  
me celui-ci.  
RERIE  
de Vevey, Bulle.  
ports, fourneaux,  
portails, etc.  
MODÉRÉS  
à des prix très avantageux.



# LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :  
Suisse... 1 an, Fr. 4 50  
... 6 mois, 2 50  
Etranger : 1 an, Fr. 9 —  
... 6 mois, 5 —  
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.  
On s'abonne dans les  
bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

TÉLÉPHONE

TÉLÉPHONE

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, BULLE.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 6<sup>00</sup> 10<sup>40</sup> 2<sup>25</sup> 8<sup>40</sup> — Bulle, arr. 8<sup>07</sup> 1<sup>57</sup> 4<sup>45</sup> 10<sup>52</sup>

Prix des annonces et réclames :  
Annonces : Canton, 10 c.,  
Suisse, 15 c.; Etranger, 20 c.  
la ligne ou son espace.  
Réclames : 30 c. la ligne.  
S'adresser à l'agence de  
publicité Haassenstein & Vo-  
gler, à Bulle, r. de Gruyères;  
Fribourg, rue St-Nicolas,  
ou à ses succursales.

gent et or.  
**MORAT**  
liquours fines.  
vins d'Arbois.  
5 cent. le litre.  
**CHE!!**  
re la coqueluche.  
ce; le flacon 3 fr. 50.  
S, traitement par le  
raiches; flacons 1 fr. et 2 fr.  
Pharmacie E. David.  
finance d'urine. =

ement à la suite d'un refroidis-  
provoquait chaque fois des dou-  
jet de sang. Dans les derniers  
ouillais mon lit toutes les nuits.  
de cette maladie aussi pénible  
nt par correspondance qui avait  
ations habituelles. Je publie la  
réelle. Les Bulles 10 s. Chaux-  
Vu pour légalisation de  
Fonds, le 21 février 1898. Ang.  
chtrasse 405. Glaris.  
saison :  
Fr. 7.50  
> 6.60  
caissette cont. 4 1/2 kg. > 3.10  
> 15.50  
> 17.50  
> 14.—  
> 3.40  
> 6.—  
> 7.80  
> 9.75  
détaillé.  
PFMANN, Bâle,  
tenrées alimentaires en gros.

**TROLIA**  
RUB, licencié ès-sciences,  
à GENÈVE  
r remède contre la chute de  
cellules, le meilleur fortifiant.  
ARGOT, à Bulle;  
RELLICHER, à Châtel-Saint-  
Denis.  
jeune fille  
commandable, parlant français  
désire se placer, à Bulle si pos-  
magasin ou comme sommelière.  
Tres à l'agence Haassenstein &  
lle.

**CHOCOLAT**  
**SUCHARD**  
AO SOLUBLE  
EXCELLENTE QUALITÉ  
MODÉRÉS  
SE TROUVE  
PARTOUT  
Emito Lenz, imp.-éditeur.

BULLE, le 23 décembre 1898.

## CONFÉDÉRATION SUISSE

### CHAMBRES FÉDÉRALES

Après avoir continué ces derniers jours l'examen du budget, le Conseil national vient d'aborder la grosse question des assurances.

Il n'y a rien de bien important à relever dans les discussions des dernières séances.

Un postulat de MM. Hirter et Boiceau, tendant à l'amélioration des traitements des petits employés postaux, a été repoussé à une forte majorité.

Un autre postulat tendant à la nomination d'une commission de neuf membres pour examiner la question d'une augmentation des traitements des employés fédéraux a eu plus de chance. Il a été adopté à l'unanimité moins sept voix.

Pour les assurances, il est regrettable qu'on s'obstine à chercher dans le monopole du tabac l'argent nécessaire à la future institution. Ce monopole est très impopulaire et peut causer la ruine de l'œuvre des assurances. Il doit y avoir moyen de réduire les dépenses militaires et de trouver là les ressources cherchées.

Hier, le Conseil a voté le crédit de 395,000 fr. pour l'hôtel des postes d'Hérisau et de 495,000 fr. pour celui de Zoug.

Le Conseil des Etats s'est occupé de questions de chemins de fer secondaires.

**Conseil fédéral.** — Le Conseil fédéral a procédé comme suit à la répartition de ses Départements pour l'année 1899 : Département politique, M. Muller (remplaçant, M. Hauser); Intérieur, M. Lachenal (remplaçant, M. Deucher); Justice et police, M. Brenner (remplaçant, M. Zemp); Militaire, M. Ruffy (remplaçant, M. Muller); Finances et douanes, M. Hauser (remplaçant, M. Brenner); Commerce, industrie et agriculture, M.

Deucher (remplaçant, M. Lachenal); Postes et chemins de fer, M. Zemp (remplaçant, M. Ruffy).

**Village suisse.** — Le Conseil d'administration de cette Société, dans une séance tenue à Berne le 15 courant, a désigné, pour composer la commission des fêtes et attractions, MM. le comte Louis de Diesbach, à Fribourg; le colonel Gallati, conseiller national, à Glaris, et le baron de Forrel, à Paris.

**Monuments.** — Dans sa dernière séance, la Société d'utilité publique a été nantie d'une proposition tendant à ce qu'un monument alpin soit élevé à Interlaken à la mémoire du célèbre naturaliste Agassiz qui a fait une des premières ascensions de la Jungfrau.

Cette proposition a reçu un excellent accueil.

— Le journal le *Schweizer Bauer* propose d'élever un monument à Nicolas Leuenberger, le chef des paysans révoltés en 1653 contre le gouvernement aristocratique dans les cantons de Berne, Fribourg, Lucerne, Soleure, Bâle et Zurich. Alors même, dit ce journal, que l'insurrection des paysans a échoué, Leuenberger mérite un souvenir reconnaissant, car il n'a pas hésité à sacrifier ses biens et même sa vie — il fut exécuté en 1654 — à la cause des paysans qu'il considérait comme juste et bonne. Les campagnards peuvent être fiers de cet homme au caractère loyal et courageux et il ne serait que juste d'élever à sa mémoire un modeste monument, au milieu des paysans, dans la contrée où il a combattu pour eux.

**Encore des démissions.** — On annonce de Zurich que le colonel Meister, commandant de la VI<sup>me</sup> division, aurait donné sa démission. Le motif : la rentrée prochaine du colonel Wille dans l'armée.

**Berne.** — Dimanche a eu lieu l'élection en renouvellement de 20 membres, soit un quart du conseil municipal. En voici le résultat : Sont élus : Huit radicaux, 5 conservateurs, 5 socialistes de l'Union ouvrière, 2 socialistes de la liste libre

(Grutli). Les radicaux perdent 6 sièges, qui se répartissent entre les conservateurs et les socialistes. Le conseil municipal sera donc composé de 36 radicaux, 19 conservateurs et 25 socialistes.

— Les ressources financières pour la ligne Spiez Frutigen, première section de la ligne du Lötschberg, sont définitivement assurées. La justification financière sera prochainement soumise aux autorités cantonales.

**Lucerne.** — Le vicaire Estermann, de Dagersellen, a fait un faux pas en traversant la passerelle de la Reuss, près de Reckenbühl, et est tombé au milieu de la rivière. L'infortuné ecclésiastique qui ne savait pas nager s'est noyé.

**Tessin.** — A Chiasso, un petit garçon de treize ans a falsifié la signature d'un de ses oncles sur un billet adressé au père de deux de ses camarades, pour lui demander le remboursement d'un prêt de 200 fr. Le petit drôle a remis le billet aux deux enfants, âgés de 10 et 11 ans, et ceux-ci lui ont apporté de l'argent que leur père leur avait immédiatement confié pour le porter à son créancier. En possession de cet argent, les trois gamins n'ont rien eu de plus pressé que de se livrer à de folles dépenses, ce qui les a fait bientôt découvrir. Une sévère correction ne s'est pas fait attendre longtemps.

**Neuchâtel.** — Le bénéfice net du Tir fédéral, après remboursement du capital de garantie, s'élève exactement à 40,930 fr.

## ÉTRANGER

**France.** — Continuant ses révélations, le *Petit Journal* dit qu'en 1894 l'affaire Dreyfus faillit déchaîner la guerre. La rupture ne tint qu'à un fil, suivant le mot de M. Méline. « L'éclair avait déjà sillonné la nue. » Guillaume II avait menacé de marcher à la frontière si l'Allemagne était officiellement mise en cause au sujet de Dreyfus. C'est pourquoi on donnait au capitaine Lebrun-Renaud l'ordre de se taire.

leurs quatre mains au feu que cela n'était point vrai, que cela n'était point possible!

Mais il y avait tout de même l'effront d'avoir pu être soupçonné : ils voyaient tous les ennemis qui allaient en résulter et ils se disaient que tout cela probablement les forcerait à parler de ces choses du passé qu'ils eussent voulu continuer à garder secrètes.

Enfin, on allait bien voir : et pour dire la vérité, ce fut plutôt mal que les deux agents forestiers, tout respectueux qu'ils fussent de la justice, reçurent les magistrats. M. Charles fit signe à ses deux amis qu'ils n'eussent point à s'inquiéter, que tout se terminerait à leur satisfaction à tous trois; qu'il y avait moitié de comédie dans ce drame.

Le pauvre garçon, à cette minute de sa rentrée au Gros-Chêne en compagnie des gens du tribunal, ne soupçonnait encore point ce que ceux-ci allaient trouver dans sa chambre; pour lui, au contraire, cette perquisition dans la maison des gardes ferait tomber à néant les inventions de ses ennemis.

Après les questions préliminaires au cours desquelles les gardes glissèrent sur leur situation vis-à-vis du prévenu, avouèrent carrément que depuis trois jours il n'était pas rentré à la maison, et déclarèrent qu'ils se portaient absolument garants de la conduite rangée et de la parfaite honorabilité du sous-officier, le procureur de la République et le juge d'instruction leur firent part de la nécessité où ils étaient de fouiller la maison.

Cette formalité, bien inutile, pensaient-ils, était dure tout de même pour les deux vétérans, pour les deux représentants de la loi, mais ils n'en laissèrent rien paraître, se contentant de hausser les épaules, ils s'inclinèrent et ouvrirent toutes les portes.

On chercha, et ce qui devait arriver se produisit, c'est-à-dire qu'au bout de quelque temps les mèches d'étoupe et le flacon de strychnine furent trouvés dans le placard

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 40

## Madame Bicyclette.

PAR  
AUGUSTE GEOFFROY

« C'était par là, par le sapin, par la fenêtre qu'il était passé et repassé; il n'y avait pas de doute et ce ne pouvait être qu'un homme assez agile qui eût tenté de nuit une pareille escalade.

« Qui ? Ils croyaient le savoir d'après les termes de la dénonciation.

« Le crime de l'intérieur du logis allait nécessairement confirmer les observations faites extérieurement. »

Ils entrèrent, virent la servante du docteur sur son lit, se firent expliquer où et comment on l'avait trouvée, examinèrent les vases tachés de poudre blanche et forent un peu déroutés.

« La servante du docteur ? Pourquoi elle plutôt que Mme Douville ? Que faisait-elle là cette femme qui aurait dû être à Bussy ? Quelles apparences y avait-il qu'on lui en voulait; qu'elle gênât quelque chose ? Diable, diable ça se corsait ! »

Et comme des chiens qui ont perdu la piste, ils rabâchaient sur place sans avancer à rien, partant toujours de cette idée qu'ils s'étaient faite sur la dénonciation, que le coupable était Charles Bertrand.

« Pourquoi en effet le sous-officier aurait-il risqué de se casser le cou, allumé un incendie et joué sa tête pour venir empoisonner une vieille domestique ? »

Mais nos trois fins limiers trouvèrent le mot de l'énigme quand on leur eut expliqué que Mlle Françoise avait, tout à fait par extraordinaire et pour cette nuit-là seulement, pris la place de Mme Douville aux côtés de l'enfant; c'é-

Le lieu où fut pris le bordereau, le lieu où furent prises bien d'autres pièces accusatrices ne pouvait être révélé, car, pour se procurer ces documents, on avait organisé un service de contre-espionnage au cœur même d'une ambassade étrangère. Il était essentiel que le secret le plus absolu fût gardé sur l'origine vraie des documents. Des indiscretions s'étant produites, le gouvernement français fut, comme l'a reconnu depuis un des ministres du cabinet alors au pouvoir, « dans une situation terrible ».

Le 30 novembre 1894, le ministre promit que la puissance intéressée ne serait jamais mise en cause, son nom jamais prononcé.

M. Charles Dupuy, alors président du Conseil, manda au ministre le capitaine Lebrun-Renaud et après lui avoir reproché ses propos, lui ordonna de ne faire des confidences qu'à ses chefs. A l'Élysée, on lui reprocha en termes fort durs ses conversations sur les aveux. Le gouvernement, dans deux notes successives, dut désavouer le récit des aveux, qui avait provoqué une nouvelle démarche particulièrement pressante de l'ambassade visée par le récit du capitaine et mise en cause malgré la promesse du gouvernement que le silence serait gardé.

— La Ligue antisémite de France a fait apposer sur les murs de Paris une proclamation disant que le gouvernement a déclaré à la Chambre qu'il existait au ministère de la guerre un dossier secret de l'affaire Dreyfus, dossier qui ne peut pas être communiqué sans compromettre la sécurité du pays. La proclamation en conclut que Dreyfus a trahi et a été justement condamné. En conséquence, elle invite le gouvernement à faire cesser la révision du procès d'un traître avéré et à sévir contre les insulteurs de l'armée. Si le gouvernement ne le fait pas, le peuple entier exercera ses droits imprescriptibles, déclarera la patrie en danger et agira contre ses ennemis.

— Le ballon *Excelsior*, parti d'Angleterre pour traverser la Manche, a heureusement atterri dans la Seine-Inférieure.

— Le nommé Koch, inculpé de cambriolage, avait déclaré être l'individu appelé : Le vieux Polonais, auteur de plusieurs attentats anarchistes. La justice a reconnu, à la suite des interrogatoires, que Dericion, qui vient d'être arrêté pour espionnage, s'entendait avec Koch pour déposer des bombes sur le passage de M. Félix Faure et prévenait ensuite le service de la sûreté.

**Italie.** — Une pétition, signée par 587.000 femmes et 312.000 hommes, demandant l'annulation de ceux qui ont été condamnés à la suite des troubles de Milan, a été déposée sur le bureau de la Chambre italienne. Le député Christoforis qui l'a présentée a fait remarquer que cette pétition manifestait bien les vœux du pays, qui désire voir un large pardon couvrir les conséquences des émeutes de mai.

— *L'Italie* confirme que la conférence anarchiste a clos ses travaux mercredi. Tous les délégués ont signé le protocole.

**Allemagne.** — L'empereur et l'impératrice d'Allemagne ont trouvé, à leur arrivée à Potsdam, les cadeaux qui leur ont été offerts par le sultan.

Ces cadeaux, transportés par mer jusqu'à Hambourg, remplissaient un wagon de chemin de fer. Ils consistent en broderies, tapis et étoffes de soie précieux provenant de la manufacture impériale d'Hércke, en tableaux, objets d'art et en bijoux.

**Grèce.** — Le roi a signé le décret de dissolution de la Chambre. L'élection est fixée au 19 février; la Chambre est convoquée pour le 16 mars.

**Turquie.** — Mardi soir, un haut fonctionnaire de la préfecture de Constantinople, nommé Hafus-pacha, a tué d'un coup de revolver, dans un établissement public, le colonel Galid-bey. La victime était connue pour sa violence et l'opinion publique lui attribue de nombreux crimes.

**Crète.** — Le prince Georges de Grèce, commissaire provisoire de la Crète, a quitté Athènes le 14 décembre pour gagner son poste. Remettant le gouvernement au prince Georges, l'amiral Potier a exprimé la ferme espoir que le prince remplirait avec succès la mission dont il est investi par les puissances.

Dans son allocution aux Crétois, le prince Georges a promis de gouverner avec justice, impartialité et reconnaissance. Il a invité les deux éléments de la population à l'oubli des haines passées, qui est nécessaire à la prospérité du pays.

**Chine.** — Les journaux publient une dépêche de Shanghai annonçant que mille soldats chinois ont été tués par l'explosion d'une poudrière au camp de Hang Chau.

## CANTON DE FRIBOURG

**Conseil d'Etat.** — *Séance du 17 décembre 1898.* — Le Conseil nomme M. Meyer, Charles, d'Échgen (Argovie), domicilié à Fribourg, 1<sup>er</sup> lieutenant d'infanterie (fusiliers).

**Fédération agricole romande.** — Hier matin a eu lieu, à l'Hôtel de Ville de Lausanne, sous la présidence de M. le colonel Bovet, d'Areuse (Neuchâtel), l'assemblée des délégués de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande qui compte 378 sociétés ayant ensemble 13.477 membres.

Après un rapport du colonel Bovet sur l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé, M. Rubattel a présenté un rapport sur le concours de fermes institué par la Fédération.

Le total des primes délivrées s'éleva à 4000 fr. M. Fasel, propriétaire à Bosingen, a obtenu, en première classe, un premier prix de 500 fr.

Des deuxième prix de 250 fr. ont été décernés, aussi en première classe, à MM. Surchat, à Blesens, Page, à Middel, et Blanchard, à Tavel.

En deuxième classe, MM. Demaraz, à Chavannes-les-Forts, et Chatagny, à Corserey, ont obtenu chacun un prix de 350 fr.

Dans la même classe, M. Chatton, à Chénens, a obtenu un deuxième prix.

Après le rapport de M. Rubattel, on a procédé à la nomination des délégués de la Fédération à l'Union suisse des paysans.

Les 4174 membres fribourgeois ont obtenu

8 délégués : MM. J. Benninger, à Salvagny; Bertechy, à Catty; Jungo, de Guin; Chatton, à Romont; Auguste Barras, à Bulle; Paul Roulin, à Treyvaux; Chappuis, à Châtel-et-Francey, à Cousset.

Le Tribunal de la Sarine vient de rendre son jugement dans l'affaire de la fille Rotzetter, de Dirlet, qui avait déposé son enfant dans l'église de Montorge. Le procureur général a touché la corde de la clémence en faveur de l'accusée. Celle-ci a été condamnée à 15 jours de prison.

**Gibier.** — Sur l'initiative de la Direction des Finances, il a été fait, en vue du repeuplement du gibier dans le canton, l'acquisition de 30 lièvres de provenance étrangère, qui sont arrivés en bon état. Ils seront répartis dans les divers districts. Avis aux chasseurs.

**Vol.** — Le vol d'une montre à l'hôtel de l'Étoile, à Fribourg, signalé dans notre dernier numéro, a été commis au préjudice de la sommière de l'établissement.

## GRUYÈRE

Syndicats d'élevage de la Gruyère.

Résultats des concours de 1898. (Suite.)

Syndicat rouge I.		1 <sup>re</sup> classe.		2 <sup>e</sup> classe.	
Têtes.	Points.	Têtes.	Points.	Têtes.	Points.
1. Wissmuller, Jacob, Bulle	20	208	—	—	—
2. Morard, Martin, Bulle	13	118	13	20	—
3. Pittet, Jos., Le Pâquier	2	18	—	—	—
4. Charrière, Jacques, Bulle	6	52	5	15	—
5. Guillet, J., Bulle	4	33	—	—	—
6. Pipoz, Victor, Charmey	11	97	8	20	—
7. Niquille, Louis, Charmey	5	56	3	5	—
8. Tornareff, Jos., Charmey	1	8	2	3	—
	62	590	31	63	—

Syndicat rouge II.		1 <sup>re</sup> classe.		2 <sup>e</sup> classe.	
Têtes.	Points.	Têtes.	Points.	Têtes.	Points.
1. Gremaud, Cas., Echallens	15	160	5	15	—
2. Gremaud, Arsène, Riaz	15	147	5	15	—
3. Romanens, Th., Vuippens	9	82	11	27	—
4. Savary, François, Riaz	7	58	7	16	—
5. Charrière, Xavier, Riaz	6	50	16	40	—
6. Gobet, Jules, Sorens	3	26	1	4	—
7. Pugin, Jean-Jos., Echallens	2	17	2	5	—
	67	640	47	122	—

(A suivre.)

**Apprentissages.** — Un avis paru dans la *Feuille officielle* en octobre et une circulaire envoyée aux communes invitait toute personne, patron, ouvrier, chef d'industrie, commerçant ou chef d'établissement quelconque, occupant un ou plusieurs apprentis de l'un ou de l'autre sexe, à en faire la déclaration jusqu'au 15 novembre dernier, au secrétariat communal, en y déposant un exemplaire du contrat.

Un bon nombre de patrons et de maîtresses d'atelier se sont exécutés; mais un grand nombre encore n'ont pas rempli les formalités exigées par la loi du 14 novembre 1895.

Nous croyons donc leur rendre service en leur rappelant la décision du Conseil d'Etat en date du 8 octobre afin de leur éviter l'amende qui sera appliquée dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

nante de M. le docteur Morel, qui demandait un entretien particulier à la châtelaine, j'ai cru de mon devoir de m'éloigner.

« Je suis allé mettre la jument à l'écurie dans une arberge de Mauvages où j'ai moi-même pris mon repas du soir. »

« Si je ne suis pas rentré au Gros-Chêne, c'est que je voulais revenir à Lucival dès la première heure pour y faire mes adieux à Mme Douville, lui annoncer ma ferme résolution de repartir immédiatement en Afrique, car des cancanes de village, dont je venais d'avoir une preuve récente, m'avaient fortement impressionné; je me doutais que la visite de Françoise devait avoir le même motif, et j'étais revenu à pied de Mauvages à Lucival, inquiet, ne sachant que résoudre, espérant trouver encore du monde éveillé au château. Pas du tout, les lumières avaient disparu, on dormait. A vant de repartir, je m'assis quelques instants sur une borne et c'est alors, alors que je vis... ce que je vais dire. »

— Faites attention, interrompit le procureur, à vos paroles, elles vont avoir une grande importance! Si vous ne vous contredites pas, si les faits que vous allez exposer sont confirmés par d'autres témoins, vous pouvez vous disculper, car cette scène de fusillade extraordinaire destinée à attirer votre père et votre oncle hors de chez eux est digne de remarque... Digne de remarque est aussi l'observation que vous m'avez faite relativement à la promptitude du renseignement donné; car d'ordinaire, hélas! les témoins ne sont pas si chands pour se mettre à la disposition de la justice ou lui donner des renseignements... Il faut qu'ils y soient intéressés... Nous vous écoutons.

— J'entendis un léger bruit... et je vis s'avancer une femme traînant une bicyclette... Comme cette femme ne pouvait être dans ma pensée que Mme Douville, je me levai et me précipitai de son côté, car, pour qu'elle sortît à pareille heure, il fallait qu'un malheur fût arrivé au châ-

du Chasseur d'Afrique.

— Qu'est-ce ceci? demanda le procureur.

— Je ne sais! répondit sans se troubler Charles Bertrand.

— Comment, vous ne connaissez point les objets renfermés dans la pièce qui vous est spécialement réservée?

— Je croyais les connaître tous et il paraît que non, car je ne savais pas que ceux-ci s'y trouvaient... j'ajouterai qu'ils y ont été apportés à mon insu, à l'insu de mes parents.

— C'est que cette découverte, nous ne vous le dissimulerons pas, a une importance capitale... Vous étiez soupçonné d'une tentative d'empoisonnement sur la personne de Mme Douville, empoisonnement dont, contrairement à vos prévisions, une autre personne a été victime, empoisonnement dont la strychnine a été le moyen et empoisonnement suivi d'incendie pour en faire disparaître toutes traces... Or, nous retrouvons chez vous, cachés, un flacon entamé de ce même poison et deux mèches à incendie pareilles aux deux fumerons retrouvés sur les lieux du sinistre... Pour tout esprit impartial, les soupçons se changent en certitude; de simple soupçonné, vous devenez matériellement coupable.

— Je proteste, déclara le sous officier, je proteste avec la dernière énergie, je proteste comme homme et comme soldat... Il y a dans tout ceci une affreuse machination; ces objets, bocal et brandons, ont été apportés ici criminellement pour me perdre et j'ajouterai même qu'ils l'ont été il y a peu de temps, car avant-hier matin j'ai pris du linge dans le placard et je jure sur l'honneur n'y avoir aperçu ni ces mèches pareilles à celles qui ont servi à allumer l'incendie de Lucival, ni ce flacon de poison qui a servi à empoisonner Mlle Françoise... Ah, monsieur le procureur, depuis l'instant où, arrivant le plus vite que j'avais pu le faire au tribunal pour vous y faire part des événements de la nuit précédente, je constatais que vous

en étiez déjà informé, depuis ce moment j'ai compris qu'un infernal mystère allait se dresser contre moi, contre moi innocent, vous entendez : innocent!

— Pourquoi avez-vous soupçonné cela?

— Pourquoi? Parce que Mme Douville, moi, les domestiques du château et le médecin étions seuls, seuls avec le ou la criminelle, bien entendu, seuls à savoir les détails exacts de l'incendie et surtout de l'empoisonnement; délégué par ce groupe de témoins, je suis accouru au chef lieu d'arrondissement à franc-étrier et je vous ai trouvé informé déjà de ce que personne n'aurait dû savoir... Comment ne pas supposer que qui était si bien informé, que qui prenait si rapidement les devants fut précisément le criminel véritable?

— Et nous, nous ajouterons quelque chose de grave, de très grave, interrompirent simultanément et avec violence les deux frères Bertrand, c'est que cette nuit, nous avons été attirés, traîtreusement, hors de chez nous par une fusillade extraordinaire, une fusillade tirée sous nos fenêtres, répétée quelques pas plus loin, encore répétée sur un autre point, et fusillade évidemment destinée à nous affoler, à nous faire courir hors de chez nous en laissant nos portes ouvertes... C'est pendant ce temps-là, nous le jurerions, qu'on est venu déposer dans le placard de la chambre du haut ces objets que nous n'y connaissions pas... Ah! nous comprenons maintenant la tactique de cette inexplicable fusillade fantastique qui nous a entraînés au loin, qui n'était pas destinée au gibier, mais à nous berner, à laisser la place libre au malfaiteur.

— Et puisque c'est comme cela, qu'avant tout je dois songer à mon honneur, je parlerai moi aussi, reprit Charles Bertrand... Voici ma vie depuis avant-hier, depuis l'heure où j'ai quitté le Gros-Chêne : Je suis allé à Lucival ainsi qu'à l'ordinaire pour les leçons d'équitation, j'ai accompagné Mme Douville en forêt et comme, en rentrant au château, nous avons trouvé Mlle Françoise, gouver-

Indicolat de truffes ac... et des jour à l'... cès à l'...

Soustitué de maudé... tement... çus ave... Le 1... donner... bienfait...

Un l'appro... besoin... tions n... bien-é... che au... Cepen... ment :... tout n... suffis... temps... chauff...

Ve... tité de... constru... léphon... Ren... le Char...

M... Il s... lund... après... maison... de 46... (30 pe... notaire... Pou...

accid... tif p... plo... tats,...

l'age... à Bu... 1898...

tean... clette... la sen... tait à... conra... appel... à laq... choir... Mlle...

que le... pède,...

Luciv... se ter...

voir... dont... centi... délir... stata... tean... pers... peut... Ana... l'emp...

sonn... turn... m'av...

quell... m'a... lera... pour... Mlle...

**Industrie.** — La nouvelle fabrique de chocolat de Broc est en grande activité. La force motrice acquise sur la Jogne est beaucoup plus que suffisante, on augmente le nombre des ouvrières, et des expéditions importantes arrivent chaque jour à la gare de Bulle. Nous souhaitons bon succès à l'entreprise.

**Sourds-muets.** — L'arbre de Noël de l'Institut des sourds-muets, à Gruyères, est recommandé à l'attention des personnes charitables. Vêtements, chaussures, friandises et jouets seront reçus avec la plus vive reconnaissance.

Le 1<sup>er</sup> et 2 janvier, à 3 1/2 h., les sourds muets donneront une petite représentation pour leurs bienfaiteurs.

VARIETES

*Un bon conseil ne vient jamais trop tard.* — A l'approche de la mauvaise saison, chacun sent le besoin de s'habiller plus chaudement. Ces précautions n'ont pas seulement pour but le maintien du bien-être corporel, — la personne prévoyante cherche aussi à se préserver des maladies.

Cependant, il ne suffit pas de s'habiller chaudement : la question de l'alimentation a une portée tout aussi grande et, à ce propos, l'on ne peut suffisamment recommander de se procurer de temps en temps des aliments et des boissons réchauffants.

Combien cela n'est-il pas facile aujourd'hui ! Que l'on songe seulement au lait, qui n'est pas encore apprécié à sa juste valeur, aux potages Maggi et à tant d'autres aliments devenus populaires par leurs vertus et qui sont à la portée de toutes les bourses !

Les dépenses minimales, faites en vue de la bonne santé personnelle, ne sont pas perdues ; on les recouvre, au contraire, largement en évitant bien des inconvénients et de dures expériences.

BIBLIOGRAPHIE

La Société laitière de la Suisse romande avait mis au concours la rédaction d'un *Manuel de la fabrication du beurre*. Le premier prix a été décerné au travail présenté par M. E. de Vovey, directeur de la Station laitière de Pérolles-Fribourg.

Le manuel forme un volume de 80 pages, avec figures dans le texte, imprimé à Cernier, par les soins de la Société promotrice du concours. On ne peut que recommander cette publication à nos laitiers et sociétés de laiteries, ainsi qu'aux agriculteurs soucieux de perfectionner chez nous l'industrie laitière. Nos compliments à M. de Vovey pour ce nouveau succès.

Ce manuel est en vente au prix de 60 cent.

Aux maîtresses de maison.

M. Rudolf Rugg, imprimeur, Thalacker 44, à Zurich, vient de lancer dans le commerce un objet nouveau, breveté, qui est des plus pratiques et qui mérite de trouver place dans tout ménage. C'est un *Bloc universel de ménage*

sur les feuilles duquel est imprimée à l'avance l'énumération de tout ce qu'un ménage consomme, avec colonnes dans lesquelles on n'a plus qu'à inscrire les dépenses y relatives ; on a, en outre, réservé quelques lignes en blanc pour les articles rarement achetés. Ce bloc est publié en deux éditions de 90 et 180 feuilles, c'est-à-dire pour suffire à 3 et 6 mois. En faisant usage de ce bloc, toute maîtresse de maison peut se rendre compte avec une extrême facilité de ses dépenses quotidiennes et en même temps exercer aisément un contrôle si elle charge ses domestiques de faire les achats. La plupart des maîtresses de maison se sont certainement déjà convaincues avec quel peu de régularité le compte de ces dépenses est généralement tenu par leur personnel. Ce bloc porte en outre des instructions utiles sur la manière de tenir des feuilles, des poissons et d'autres animaux ; une grande liste de recettes de cuisine et un avertissement bien à propos contre l'allumage au moyen du pétrole ; de plus, le bloc contient un tarif des taxes postales pour le service intérieur de la Suisse. Ce bloc est en vente dans toutes les papeteries et librairies au prix de 70 cent. l'édition à 90 feuilles et de 1 fr. celle à 180 feuilles. Il ne devrait faire défaut dans aucun ménage.

**OCCASION** Les grands stocks de marchandises pour la saison d'automne et d'hiver, tels que : Par mètre

Etoffes pour dames, fillettes et enfants	dep. Fr. 2. —
Milaines, bouklins, chevils p. hommes	> > 2.50
Coutil imprimé, flanelle laine et coton	> > .45
Cotonnerie, toiles écruées et blanchies	> > .20

jusqu'aux qualités les plus fines sont vendus à des prix excessivement bon marché par les Magasins populaires de Max Wirth, Zurich. Echantillons franco. Adresse : Max Wirth, Zurich.

ninger, à Salvagny; Bert-le Guin; Chatton, à Ro-à Bulle; Paul Roulin, à Châtel-et Francey, à Cous-

ine vient de rendre son ju-la fille Rotzetter, de Dir-on enfant dans l'église de général a touché la corde r de l'accusée. Celle-ci a s de prison.

iative de la Direction des ue du repeuplement du acquisition de 30 lièvres qui sont arrivés en bon dans les divers districts.

montre à l'hôtel de l'E-dans notre dernier nu-réjudice de la sommelière

YÈRE

ge de la Gruyère. s de 1898. (Suite.)

**rouge I.**

1 <sup>re</sup> classe.	2 <sup>e</sup> classe.	Tétes.	Points.	Tétes.	Points.
20	208	13	20		
13	118	2	18		
2	18	6	52	5	18
6	52	4	33		
4	33	11	97	8	20
11	97	5	66	3	5
5	66	1	8	2	3
1	8	62	590	31	63

**rouge II.**

1 <sup>re</sup> classe.	2 <sup>e</sup> classe.	Tétes.	Points.	Tétes.	Points.
15	160	5	15		
15	147	9	82	11	27
9	82	7	58	7	16
7	58	6	50	16	40
6	50	3	26	1	4
3	26	2	17	2	5
2	17	57	540	47	122

(A suivre.)

Un avis paru dans la bre et une circulaire en-tait toute personne, pa-dustrie, commerçant ou l-conque, occupant un ou un ou de l'autre sexe, à squ'au 15 novembre der-nual, en y déposant un

patrons et de maîtresses ; mais un grand nombre les formalités exigées par 395.

ar rendre service en leur Conseil d'Etat en date du iter l'amende qui sera ap-prochain.

l, qui demandait un entretien 'ai cru de mon devoir de m'é-

ment à l'écrite dans une au-moi-même pris mon repas du

é au Gros-Chêne, c'est que je dès la première heure pour y ville, lui annoncer ma ferme diatement en Afrique, car des venais d'avoir une preuve ré-pressionnée; je me doutais levait avoir le même motif, et uvages à Lucival, inquiet, ne rant trouver encore du monde tout, les lumières avaient dis- repartir, je m'assis quelques est alors, alors que je vis... ce

romptit le procureur, à vos e grande importance! Si vous es faits que vous allez exposer s témoins, vous pouvez vous e feuillée extraordinaire des- votre oncle hors de chez eux gne de remarque est aussi l'ob-faite relativement à la promp-né; car d'ordinaire, hélas! les ds pour se mettre à la disposi-onner des renseignements... Il és... Nous vous écoutons.

ruit... et je vis s'avancer une ette... Comme cette femme ne je que Mme Douville, je me le-côté, car, pour qu'elle sortit à 'un malheur fut arrivé au châ-

Vente de bois.

Ensuite d'au-torisation, la commune de Morlon vendra en mises publi-ques et par lots, dans sa forêt de Bou-leynes, ven-dredi 30 dé-cembre, une certaine quan-tité de numéros de beau bois de sciage et construction et quelques tas de poteaux té-léphoniques. Rendez-vous à 9 1/2 heures du matin sur le Charmet.

Par ordre : Le Secrétariat communal.

Mises d'immeubles.

Il sera vendu aux enchères publiques, **lundi 9 janvier 1899**, dès 2 heures après midi, au Café Gruyérien, à Bulle, une maison d'habitation, grange, écurie, verger de 46 ares (515 perches), jardin de 3 ares (30 perches) (ancienne propriété de feu M. le notaire Chappalley). Pour renseignements, s'adresser à M. L. MORARD, notaire.

**Une grande compa-gnie suisse contre les accidents cherche un agent ac-tif pour Bulle et le district. Em-ploi lucratif, et suivant résul-tats, traitement fixe.**

Adresser offres par écrit à l'agence Haassenstein & Vogler, à Bulle, sous chiffres A. B. C. 1898.

Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, optique. I. REMY, Bulle.

A l'occasion des fêtes : Beau choix de services de table, pochons à soupe, passoirs à thé. Services à salade, pinces à sucre, cuillers à confiture, couteaux à gâteaux, beurre, etc. Liens de serviettes, etc., argent et métal.

Liquidation des broches fantaisie.

**ATTENTION!** J'offre à vendre du bon lard, jambon à un prix défiant toute concurrence. Adresser lettres ou en personne chez Giovanni Grossi, cantine de Thusy (Pont-la-Ville).

**Sage-femme.** La soussignée avise l'honorable public qu'elle vient de s'établir à Riaz, auberge de l'Aigle-Noir. Maria Buchs.

**Je recommande p. les jours de fête en 1<sup>re</sup> qual. toute fraîche :** Lard maigre, sans borax, 10 kg. fr. 13.40. Jambon peu salé, 10 kg. 11.40. Jambons 1<sup>er</sup> choix, extra tendres et maigres, 10 kg. 12.20. Filet sans graisse et os, 10 kg. 14.20. Lard gras, 10 kg. 10.70. Véritable salami de Milan, le kg. 3.30. Saïndoux garanti pur, 10 kg. 11.60. Beurre de noix de coco, 10 kg. 13.—. Beurre marg. doux et fondu, 5 kg. 8.60. J. WINIGER, Boswil. A. WINIGER, Rapperswil.

**A louer :** Un bel atelier avec remise pour harron ou menuisier, entre la Tzintre et Charmey, au bord de la route. On céderait un petit logement. S'adresser à Joseph NIQUILLE, au Perrex.

**Dimanche 25 décembre,** à 8 heures du soir, à l'auberge des Halles, Bulle : **Arbre de Noël.** Invitation cordiale. LE GRUTLI

**Dimanche, jour du Nouvel-an :** **CASSÉE** à l'auberge de la Grue, à VAULRUZ **BONNE MUSIQUE** Réception cordiale. Le propriétaire : E. DÉVAUD

**Alcool de menthe américaine, française et suisse,** depuis 1 fr. 10 le flacon, avec un petit miroir de poche. Chez A. MARGOT, coiffeur, en face de Cheval-Blanc, Bulle.

**Miel garanti pur** à 1 fr. la livre. **CONFITURES DIVERSES** au magasin de comestibles L. TREYVAUD Grand rue 38, BULLE

**PETROLIA** de A. BRUN, licencié ès-sciences, à GENÈVE Le meilleur remède contre la chute des cheveux, les pellicules, le meilleur fortifiant. Chez M. MARGOT, à Bulle; M. FRELICHER, à Châtel-Saint-Denis.

tean... Mais au lieu de m'attendre, la femme à la bicy-clette l'enfourcha vivement et disparut... Mme Douville, la seule femme de la contrée qui, à ma connaissance, mon-tait à bicyclette, ne m'avait pas reconnu, avait eu peur, courait chercher un médecin, je me mis à sa poursuite en appelant... Jamais je ne l'eusse rattrapée sans une borne à laquelle la machine se heurta dans l'obscurité et qui fit choir la jeune femme... J'arrivai et... je reconnus qui ? Mlle Anais Taupenot, de l'auberge de Blanchelande ! — Je savais bien, moi, interrompit Michel Bertrand, que la fille de la mère Taupenot montait sur un véloci-pède, je savais aussi que c'était le groom du château de Lucival, ce sale Anglais, qui lui apprenait en cachette à se tenir dessus ! — Je demeurai stupide... et elle devint furieuse d'a-voir été surprise... Elle me raconta une histoire de lessive dont sa mère avait besoin ; puis, comme tout à coup l'in-cendie éclatait derrière nous, elle en témoigna une joie délirante par rage contre Mme Douville... Quand je constatai, une heure plus tard, qu'on s'était introduit au châte-au, je n'hésitai pas à penser, sans toutefois le dire à personne, que la criminelle de la chambre au poison et peut-être la criminelle de l'incendie, c'était elle... elle Mlle Anais Taupenot, fuyant de nuit les environs des lieux de l'empoisonnement et du feu... — Auriez-vous d'autres raisons de supposer cette per-sonne coupable que celle de sa singulière présence noc-turne à Lucival ? — Oui, j'en ai !... J'ai même aussi des menaces : on m'avait prévenu de ce qui arriverait si... — Si je ne consentais pas à épouser Mlle Taupenot, la-quelle avait, paraît-il, jeté son dévolu sur moi... Sa mère m'a poursuivi en forêt pour m'affirmer qu'elles ne recu-leraient devant rien, elles les Taupenot, pour se venger, pour faire disparaître l'obstacle qui, à leur avis, était Mme Douville...

Le procureur de la République et le juge d'instruction s'entretenaient quelques instants à voix basse. — Chose singulière, reprit le procureur, ou plutôt qui montre un rapport intime entre vous et l'auteur de la dé-nonciation récente, c'est que votre déposition est absolument la contre-partie de ce que nous savions... tout ce dont vous étiez accusé, vous en accusez Mlle Taupenot... Ainsi on vous reproche d'avoir voulu assassiner Mme Douville parce qu'elle vous aurait refusé comme mari, ayant des vœux sur un autre personnage... — Refusé ? Moi ?... Eh bien, demandez-lui !... Ceci me prouve alors, monsieur, que la dénonciation vient de qui avait le plus intérêt à la faire en retournant absolument les faits à l'inverse de la vérité contre moi, qu'elle vient de Mlle Taupenot... Cherchez de ce côté et vous trouve-rez... Moi j'affirme, je jure que Mme Douville et moi nous sommes victimes de la jalousie, de la haine des femmes de l'auberge de Blanchelande qui avaient échafaudé tout un château en Espagne sur ma tête... — Pourquoi ?... Au premier abord, vous semblez avoir tort et il est plus vraisemblable, comme dit la dénoncia-tion, que vous, pauvre sous-officier du peuple, vous soyez dépité de ne pouvoir épouser une châtelaine millionnaire, qu'il est vraisemblable que la jolie fille à son aise de l'a-berge de Blanchelande soit furieuse de ne pas être épou-sée par vous... Elle ne faisait pas une affaire magnifique en vous prenant, tandis que pour vous c'était l'Eldorado que d'obtenir la main de Mme Douville. — Vous auriez raison, monsieur le procureur, si... je n'étais pas qui je suis !... C'est avec enthousiasme que Mme Douville me prendrait pour époux, mon alliance serait un honneur pour elle si elle savait, mais elle ignore encore ; quant à Mlle Taupenot, qui n'ignore pas, elle, je ne sais par quel mystère, un mariage avec le sous-officier du Gros-Chêne était la réalisation d'un conte des Mille et une nuits !

— Vous êtes fou !... Que nous débitez-vous là ?... Mme Douville heureuse et fière de vous épouser avec sa fortune, alors qu'elle est recherchée par le docteur Morel, fort ri-che lui-même, et dont l'absence s'explique par les formalités nécessaires à une union ; voyons, vous rêvez, vous voulez nous en imposer ? — Pas du tout !... Je demande pardon à Mme Douville d'être obligé de parler d'elle, mais la généreuse créature me le pardonnera, puisqu'il y va de plus que ma vie, qu'il y va de mon honneur, que je suis accusé d'un crime, que je suis déjà aux mains d'une justice qui me soupçonne ; oh oui, elle me pardonnera !... Eh bien, je crois que Mme Douville ne doit pas épouser le docteur Morel, je crois qu'elle accepterait la main du sous-officier Charles Ber-trand tel qu'elle le connaît, demain, s'il quittait l'armée, et qu'au contraire elle s'estimerait, dans son humilité, in-digne de lui si on lui révélait qui il est ; je crois que la folie, la folie qui a produit le crime, les crimes contre la meilleure, la plus noble, la plus digne des femmes, la folie, c'est dans le cerveau de Mlle Taupenot et de sa mère qu'elle a existé parce que, je le répète, elles savaient, elles, elles avaient surpris mon secret, parce que pour elles un mariage avec moi les faisait monter au premier rang de la société ! — Mais enfin qui êtes vous donc ? — Le sous-officier regarda les deux frères Bertrand comme pour obtenir leur assentiment aux paroles graves qu'il al-lait prononcer et reprit avec fierté : — Je suis le marquis Charles de Saint-Hérasme, mon père était colonel de cavalerie et j'espère bien le devenir moi-même avec le temps et avec du sang... Je me dois au passé des miens, je me dois à la patrie, je n'ai pas le droit de me reposer, tant que je n'aurai pas la croix et l'épan-lette...

(A suivre.)

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, rue de Gruyères.

### Banque populaire de la Gruyère, à Bulle.

Nous recevons actuellement des dépôts d'argent à :  
 4 1/2 % contre certificats de dépôt à 5 ans fixe.  
 3 1/2 % sur carnets d'épargne.  
 3 % en compte courant, sans commission, remboursable à vue.

## LA CAISSE HYPOTHÉCAIRE

du canton de Fribourg

continue à émettre des cédules au taux d'intérêt du trois et trois quarts pour cent l'an, placement consenti pour cinq ans et remboursable ensuite moyennant moyennant avertissement préalable de six mois.

Le Directeur : L. MULLER

## MEUNERIE AGRICOLE

BARBEY-NICOLLIER

Farines, sons maïs et avoines. — Blés comprimés et semoules.  
 Gros son français écailles. — Tourteaux de lin et sésame supérieur.  
 Sous la CROIX-BLANCHE, Bulle. Prix réduits.

## LE MAGASIN A LA CONCURRENCE

Maison Perret-Berthet — BULLE — vis-à-vis le Cheval-Blanc

avise son honorable clientèle qu'une liquidation réelle s'y fera à l'occasion des prochaines fêtes.

Entrée libre.

Grand choix de jouets d'enfants, tels que : Poussettes, traîneaux, chars, bronnettes, chevaux, poupées, ménages d'enfants, bergeries, jeux de quilles, lotos et beaucoup d'autres objets trop longs à énumérer. — Objets utiles pour cadeaux : Châles, écharpes, bacheliques, bonnets en laine fantaisie, camisoles, bonnetterie, lingerie, cravates, corsages, gants, robes, parapluies, porte-monnaie, bijouterie. — Grand choix de pauciers fantaisie. Chapeaux de feutre pour hommes et femmes, casquettes et bonnets.

Je sollicite mes clients de profiter de cette bonne occasion, tout à leur avantage, s'ils tiennent à acheter bon marché.

Tout achat dépassant 1 fr. aura droit à un cadeau.

N'achetez pas sans avoir visité les magasins

A LA CONCURRENCE

## Liquidation complète d'étoffes.

Toiles, cotonne, coutils, rideaux, laines et cotons, mercerie, etc.

AU MAGASIN

Hoirie PEYRAUD-BOSSON, Bulle.

Samedi soir, 31 décembre,

au Café Industriel, à Bulle :

## CONCERT

donné à l'occasion de l'ouverture dudit café.

Invitation cordiale. Jos. SUDAN, tenancier.

## Librairie Ch. MOREL Papeterie

Maison Barras — BULLE — en face du Cheval Blanc.

Grand choix de cartes postales illustrées et cartes félicitations. — Albums pour cartes. — Jeux de société. — Livres d'images, de piété et divers. — Porte-monnaie. — Portefeuilles. — Cadres à photographies. — Objets en bois sculpté; articles fantaisie pour cadeaux. — Papeterie. — Matériel de bureau et d'école, de dessin et peinture. — Encre divers. — Baguettes pour encadrements. — Glaces et tableaux. — Lanternes vénitienne, feux d'artifice. — Ornaments pour arbres de Noël.

Liquidation, à prix réduits, de :

Papeteries; albums pour cartes, images, timbres poste et photographies; appareil et fournitures pour la photographie et autres articles provenant d'une faillite. Grand choix de cartes postales avec vues, à 60 cent. la douzaine.

## Cadeau pratique.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel-an beau choix de peaux de moutons pour tapis, couvertures de poussettes, traîneaux, etc. etc., chez

Ernest GLASSON, commerce de cuirs, à Bulle.

Ménagères économistes ! Les

Potages à la minute



vous rendront de précieux services par leur bon marché et leur qualité exquise. En vente chez : Jérôme Wagner, rue de Vevey, Bulle.

## CRAVATES - RÉGATES

Grand choix de régates avec épingles dep. 40 cent.; nœuds noirs et couleurs, splendides, dep. 30 cent.; bretelles pour hommes dep. 60 cent.; bretelles pour garçons dep. 20 cent.; boutons de manchettes dep. 20 cent.; porte-monnaie Souvenir dep. 75 cent. et autres dep. 10 cent.; glaces à trois faces dep. 90 cent.; miroirs dep. 10 cent.; peignes Empire dep. 45 cent.; peignes de côté dep. 30 cent. Grand choix d'ouvrages en cheveux.

Chez A. MARGOT, coiffeur-parfumeur, en face du Cheval-Blanc, Bulle.

## LIQUIDATION Magasin SAUER, maison Sottaz, Bulle, vis-à-vis du Cheval-Blanc, Bulle.

Laines, depuis 35 cent. l'écheveau. Coton depuis 15 cent. Coton à crocheter, coton anglais. Echarpes-capelines.

GRAND CHOIX D'ARTICLES POUR ENFANTS

Grand stock de coutils depuis 60 cent. Toiles cotonnes et cotonnes pour tabliers. Jupons. Articles tricetés à la machine. Gilets de chasse. Chemises blanches et couleurs, chemises pour dames, corsets, caleçons-fantaisie. Tabliers pour dames et pour enfants. Articles fantaisie. Pantoufles. Bretelles. Articles pour fumeurs; tabacs, cigares, ainsi qu'un grand nombre d'autres articles trop longs à détailler.

## ATELIER DE SERRURERIE

Jérôme Wagner, rue de Vevey, Bulle.

Ouvrages de bâtiments, coffres-forts, fourneaux, potagers, balustrades, balcons, portails, etc.

OUVRAGE SOIGNÉ ET PRIX MODÉRÉS

A vendre : Deux beaux coffres-forts tout neufs, à des prix très avantageux.

## LIQUIDATION D'ÉTOFFES au magasin du PRINTEMPS, à BULLE

En vue de remettre la succession de mon commerce d'étoffes et de diminuer un stock beaucoup trop grand, le magasin du Printemps met en liquidation une grande partie de marchandises en tous genres au prix de facture.

Occasion sans pareille pour Noël et Nouvel'an.



A Bulle, chez M. Margot, coiffeur.

5 médailles bronze, argent et or.

## SI PELLETT jeune, MORAT

Fabrique d'eaux gazeuses, sirops et liqueurs fines.

Spécialité de vins du Vuilly et vins d'Arbois.

Vins blancs d'Espagne : 32 cent. à 35 cent. le litre.  
 Vuilly : 45

## COMMERCE DE VINS

A. Niggeler-Dubois, Romont, EN FACE DE LA GARE

A l'occasion des fêtes de Noël et Nouvel-an : Grand choix de vins fins en bouteilles.

Caisses assorties. — Emballage soigné. — Prix modérés.

## Viande fumée extra.

Côtelettes (sans vertèbre) maigres, tendres	Les 10 kg. Fr. 18.—
Palettes charnues, maigres, tendres	> 17.50
Gigots de 3 à 5 livres, maigres, tendres	> 14.—
Lard maigre (coin) bien mélangé	> 14.20
Filét maigre, sans os	> 14.20
Jambonneaux de 2 à 4 kg., maigres, tendres	> 11.40
Lard gras épais, sans maigre	> 11.60
Salami de Milan, 1 <sup>re</sup> qualité, à fr. 3.40 le kg., salami allemand à fr. 2.10 le kg.	
Lapins d'Australie qualité supérieure, bon marché, les 4 boîtes de 2 livres, fr. 5.40.	
Saïndoux fondu, qualité extra fine, garanti sans mélange, en tonnelets de 10 et 12 1/2 kg., [le kg. fr. 1.24.]	

Prière de demander le prix courant.

W. KOPFMAN, Bâle, Expédition de denrées alimentaires en gros.

Aucun remède contre la toux ne surpasse les

## Bonbons pectoraux Kaiser.

2360 certificats, notarialement validés, prouvent leur efficacité certains contre toux, enrhumements, catarrhes et engorgements. — Prix par paquet : 30 et 50 cent., chez A. GAVIN, pharm. Bulle; E. DAVID, pharm. Bulle; PORCELET, pharm., Estavayer; GEORGES SOTTAZ, Vuadens.

Un jeune ménage, n'ayant qu'un enfant, cherche à louer,

pour le 1<sup>er</sup> février prochain, un petit appartement, si possible avec jardin et un peu de terrain, dans les environs de Bulle ou dans la Haute-Gruyère. S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

## A louer :

De suite, un joli logement de 3 chambres, cuisine, cave et bûcher; lumière électrique. S'adresser à l'imprimerie de la Gruyère.



Bulle. — Emile Lenz, imp.-éditeur.